

Coordonnateur-trice / Agent-e de droit d'auteur

(Cette description de tâches peut être modifiée selon les besoins organisationnels.)

Responsabilités

Personne salariée qui consacre 21 heures par semaine à la coordination et à l'octroi de licences Droits d'auteur Arts visuels. Ce poste bilingue est normalement basé au bureau national de CARFAC à Ottawa, mais une partie du travail peut être effectuée à la maison. Cela nécessite des déplacements réguliers pour rencontrer d'autres membres du personnel à Montréal. La coordination agit sous la supervision immédiate des Coprésidents de Droits d'auteur Arts visuels. Cette personne est en mesure de travailler de manière autonome et en collaboration avec d'autres personnes, d'établir ses priorités et d'organiser efficacement ses nombreuses tâches.

Tâches générales

Se familiariser avec l'histoire, les politiques, les directives et les règlements de Droits d'auteur Arts visuels ;

Mettre en œuvre les priorités organisationnelles permanentes en consultation avec le conseil d'administration, le personnel ou les comités appropriés et maintenir une communication régulière avec l'Agente de droits d'auteur à Montréal ;

Tenir à jour les dossiers et le matériel de bureau selon les besoins ;

Assurer les contacts de première ligne avec les artistes (membres et non-membres) au Canada, ainsi qu'avec les organismes artistiques, musées et autres diffuseurs ;

Recruter de nouveaux membres et sensibiliser les artistes, les utilisateurs et les institutions aux droits d'auteur et aux licences d'utilisation des œuvres protégées ;

Participer à la gestion de Droits d'auteur Arts visuels et de ses organes de gouvernance ;

Négocier des licences d'utilisation pour les artistes et les utilisateurs d'œuvres protégées par le droit d'auteur et vérifier les licences délivrées en ligne via la plateforme internet de Droits d'auteur Arts visuels ;

Fournir des informations sur la plateforme internet de Droits d'auteur Arts visuels ;

Promouvoir la société par le biais des média sociaux, d'infolettres, d'ateliers, de réunions avec des organismes artistiques, de conférences sur les arts et d'autres activités de réseautage ;

Assurer la liaison et mener des initiatives communes avec d'autres sociétés de gestion du droit d'auteur telles que Copibec, Access Copyright et CISAC.